



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 13 octobre 2021
*Greffe + Bourse_0134 + 9131_Préavis édités
+ Maintenance_jmc*

Préavis No 31/2021

Mise à jour, migration et remplacement des différents outils liés à la cybersécurité et à la cyberadministration de la Commune

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le thème de la cybersécurité, qui n'est certes pas nouveau, a été ramené au cœur de l'actualité ces dernières semaines, avec la révélation du piratage de données sensibles et de documents internes de la Commune de Rolle, et plus récemment par l'annonce du piratage du système informatique de la Commune de Montreux.

Cette attaque a surpris parce qu'elle visait une commune de moyenne importance, dont on aurait pu imaginer qu'elle n'attirerait pas la convoitise des pirates. Or, c'est justement la leçon qu'il faut retenir : les pirates privilégient la quantité à la qualité. Ils ne ciblent pas seulement des administrations ou sociétés réputées ou emblématiques, mais frappent partout où cela leur est possible. Dès lors que les petites structures sont souvent moins bien protégées que les grandes, elles constituent des proies appréciées.

Selon le Centre de compétence fédéral en matière de cybersécurité (NCSC)¹ la plupart de ces attaques ont été menées au moyen de rançongiciels, des logiciels infiltrés qui cryptent les données informatiques de la victime ou bloquent l'accès à ses outils de production tant que cette dernière n'a pas payé une rançon. Une étude internationale « Trend Micro » confirme que les rançongiciels et les attaques par hameçonnage (pishing) constituent actuellement les menaces les plus importantes.

¹ Centre de compétences fédérale en matière de cybersécurité (NCSC) : www.ncsc.admin.ch

Mise à jour, migration et remplacement des différents outils liés à la cybersécurité et à la cyberadministration de la Commune

On notera encore que l'Association suisse d'assurances (ASA), il y a deux ans, évaluait à 9,5 milliards de francs le montant des dommages provoqués par les « cyber-risques ».

Face à cette situation préoccupante, le NCSC rappelle les principales mesures de précaution, en demandant aux entreprises suisses « de les mettre urgemment et rigoureusement en œuvre ». Il s'agit notamment de tenir à jour les logiciels et les antivirus, en installant les versions les plus récentes. Il importe aussi de bloquer automatiquement certaines pièces jointes à risques dans les courriers électroniques. Les accès à distance (notamment les accès VPN) doivent être sécurisés au moyen d'une authentification à deux facteurs, par exemple en envoyant des codes de contrôle sur un téléphone. Enfin, il s'agit d'effectuer régulièrement des copies de sauvegarde des données importantes en les enregistrant sur des supports physiquement déconnectés.

Parce que la réussite d'une attaque dépend souvent du facteur humain, les employés doivent être entraînés à réagir correctement en tout temps, y compris en périodes de stress, face à des messages suspects, contenant des pièces jointes ou des liens non fiables.

PREAMBULE

La Commune de Château-d'Oex a été victime d'un rançongiciel en 2017. Aucune donnée sensible n'a pu être piratée et la demande de rançon n'a pas été payée. Sans la clé de décryptage, il a cependant fallu contrôler, épurer et reprendre les données préalablement sauvegardées. Quatre informaticiens avaient été mobilisés à cette tâche. La copie des données sauvegardées a pris à elle seule plus de vingt-quatre heures ! Suite à cette attaque, la cybersécurité avait naturellement été évaluée et renforcée.

Aujourd'hui, si le serveur et les systèmes virtuels ont été mis à jour l'année dernière pour répondre aux dernières normes en la matière, il n'en va pas de même des autres composants du Hardware qui datent de 2015.

Dès lors, la municipalité a décidé de revoir l'ensemble de la cyberadministration de la Commune, en fonction des normes adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de la cybersécurité. La demande de crédit porte sur cinq domaines :

1. Mise à jour du Hardware

Il s'agit du remplacement des anciens postes de travail des collaborateurs du réseau de l'administration, qu'il s'agisse de clients légers (ThinClient) ou de portables, du remplacement des bornes d'accès mobile WI-Fi ainsi que du pare-feu et du distributeur réseau. A noter que les ordinateurs extérieurs au réseau communal ne font pas partie de l'offre de notre fournisseur informatique actuel. Ils sont portés au budget dans les dicastères respectifs et achetés auprès de fournisseurs locaux.

2. Migration de la solution Communal.ch en version 2021

Cette migration inclus le Service Pack pour les nouveaux certificats de salaires 2021 compatibles SwissDec, la certification métier ATI V3² du logiciel Innosolvcity (Nest), ainsi que l'édition des factures avec code QR³.

² LVLHR art. 8 Certification : Les communes utilisent un logiciel certifié par le service en charge de l'informatique cantonale et le tiennent à jour.

³ A partir du 1^{er} octobre 2022, seule la QR-facture devra être utilisée.

Mise à jour, migration et remplacement des différents outils liés à la cybersécurité et à la cyberadministration de la Commune

3. Impression de la facturation et mise sous pli

Deux solutions ont été évaluées : d'une part l'outsourcing de l'impression des factures et la mise sous pli en lieu et place du remplacement de la machine de mise sous pli actuelle. L'outsourcing consiste à envoyer le fichier des factures sur une plateforme digitale dédiée d'un centre de production. Ce dernier se charge d'acheter le papier et les enveloppes, d'imprimer les logos sur le papier et les enveloppes, d'imprimer les factures avec l'affranchissement PP.

Les coûts de cette solution s'élèvent à CHF 2'000.00 de frais uniques de mise en place de l'interface puis à CHF 0.482 par envoi pour un minimum de 5'000 envois. Cette option a cependant été abandonnée en raison de la nécessité de traiter manuellement le fichier d'impression des factures récurrentes. C'est donc l'option du remplacement de la machine actuelle de mise sous pli qui vous est présentée ci-après.

4. Mise en place du logiciel de facturation pour l'eau potable

D'entente avec la Confrérie des Eaux du Village, la Commune se charge du système de facturation de l'eau potable au nom et pour le compte de la Confrérie, alors que cette dernière est en charge de l'installation, de l'entretien et du relevé des compteurs d'eau. Actuellement, le logiciel de facturation est implémenté, mais l'ensemble des tests planifiés n'a pas pu être réalisé en raison du retard pris dans la pose des compteurs d'eau. Les sommes réservées aux budgets des années précédentes ne pouvant être reportées, le paramétrage et la mise en œuvre de Nest ainsi que la mise en place de deux mandants avec le paramétrage du programme de comptabilité sont inclus dans le présent préavis.

5. Audit de sécurité

Le Label cyber-safe.ch est un processus en deux étapes qui offre une base solide et pragmatique pour gérer les risques liés à vos données et améliorer votre résilience : La décision d'octroi du Label intervient sur la base d'un rapport d'audit, qui correspond à un taux de réussite de plus de 80 % à l'audit de Cybersécurité. Le Label cyber-safe.ch est remis aux organisations qui ont mis en place une gestion responsable de la cybersécurité. Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le Label. Il couronne les efforts accomplis par l'organisation pour être plus sûre et plus résiliente.

COÛTS

CYBERADMINISTRATION	Montants
1. Mise à jour du Hardware	
a. Remplacement des clients légers (Thin Client) et des portables avec dock et écrans.	CHF 27'663.60
b. Remplacement des bornes d'accès mobile WiFi avec un seul nom SSID de réseau.	CHF 3'304.25
c. Remplacement du pare-feu et du distributeur réseau	CHF 6'898.20
2. Migration de la solution Communal.ch en version 2021	
a. Base de test et de production ABACUS	CHF 10'880.00
b. Base de test et de production INNOSOLVCITY	CHF 8'670.00
c. Service Pack certificats de salaires	CHF 1'080.00

Mise à jour, migration et remplacement des différents outils liés à la cybersécurité et à la cyberadministration de la Commune

3. Impression de la facturation et mise sous pli	CHF 10'027.95
a. Remplacement de la machine de mise sous pli	
4. Mise en place de la facturation pour l'eau potable	CHF 13'140.00
a. Paramétrage et mise en œuvre NEST	CHF 3'985.00
b. Mise en place de deux mandants et paramétrage ABACUS	
	CHF 4'300.00
5. Audit de sécurité	
	Total
Mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités en régie, env. 10%	CHF 89'949.00
	CHF 8'994.90
Montant total, TVA incluse, arrondi à	CHF 99'000.00

CONCLUSIONS

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 31/2021 du 13 octobre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à procéder à la mise à jour, à la migration et au remplacement des différents outils liés à la cyberadministration de la commune.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 99'000.00
- C) **De financer** ce montant :
 ○ Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 99'000.00, si nécessaire
- D) **D'amortir** :
 ○ L'investissement net de CHF 99'000 sur une période de 3 ans, à raison d'environ CHF 33'000 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
 ○ A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 980.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 13 octobre 2021.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Vice-Syndic :  **François Jaquillard** La Secrétaire :  **Sophie Matthey**